

LE NOMBRE DE SYLLABES

Ainsi l'étude de quelques définitions du vers français, en latin ou en français, nous amène à définir le vers en tant que nombre, mais *nombre* prend ici son sens arithmétique de « décompte de syllabes ». On retrouve la même idée chez Brunetto Latini dans *Li Livres dou Tresor* : « Car qui bien voudra rimer, il li convient conter totes les sillabes de ses diz en tel maniere que li vers soient accordables en nombre et que li uns n'ait plus que li autres. »

Non seulement le nombre donne un rythme, mais il donne aussi une unité. Il faut que tous les vers soient assujettis au même nombre pour que les vers soient « accordables », c'est à dire rythmés; ils étaient également chantés, ce qui justifie le lien avec la musique.

À la fin du Moyen Âge, le rapprochement entre musique et vers est complètement acquis. Au ^{xv}^e siècle, Jean Molinet écrit que le vers « est une espece de musique appelee richmique, laquelle contient certain nombre de sillabes avec aucune suavité de equisonance », et Pierre Lefèvre considère que le « Rithme n'est aultre chose que langaige mesuré par longueur de sillabes en conveniente termination, proporcionnellement accentué » (*Le Grand et Vrai Art de pleine Rhétorique*, 1521). Le poète doit donc être bon compteur pour être bon rimeur.

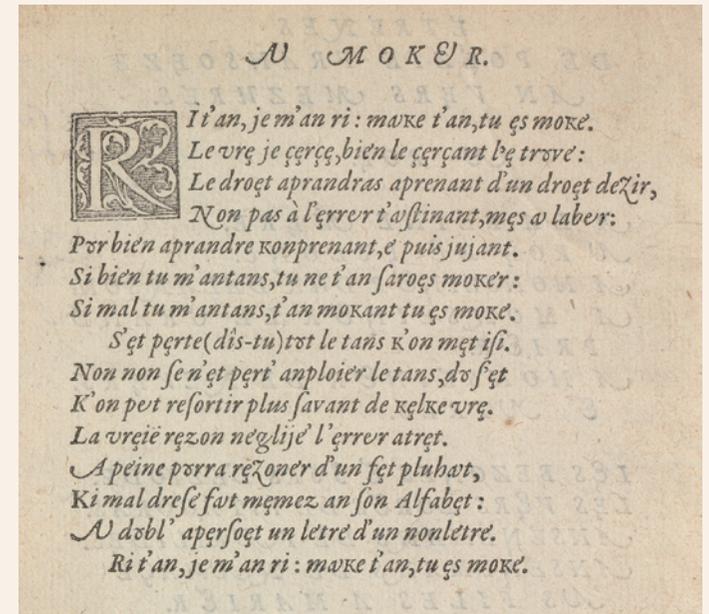
LA CÉSURE

De ce fait, la césure et la rime deviennent des composantes du rythme. La césure, tout comme la syllabe tonique qui termine le vers, n'a d'autre raison d'être, dans cette poésie numérique, que de permettre le décompte des syllabes qui composent le *rhythmus*. La question est de savoir combien de syllabes peuvent être retenues par l'oreille sans être groupées par une coupe. Dans les longs vers, un repos est obligatoire pour qu'il n'y ait aucune confusion. À partir de l'octosyllabe, tout est laissé au jugement du poète. L'octosyllabe se divise en deux hémistiches de quatre éléments chacun, le dodécasyllabe en deux hémistiches de six. Mais si ce dodécasyllabe est issu du sénnaire iambique, il est coupé à la cinquième. Le décasyllabe se scinde inégalement en quatre + six. Il en est de même pour tous les vers en langue vulgaire qui comportent un nombre impair de syllabes. La césure

se distingue enfin de la pause qui termine le vers par le fait qu'elle n'est point rimée. Cette règle ne va pas sans exceptions. De très bonne heure, en effet, la poésie rythmique, comme elle marquait déjà la fin du vers par un accord de timbres, avait essayé d'en faire autant à la coupe intérieure.

Le syllabisme s'est peu à peu imposé. Il créait un effet de monotonie lié à la répétition du même nombre de syllabes. Ce système convenait parfaitement aux chants liturgiques et aux prières que l'on psalmodiait dans les églises. Mais les poètes profanes ont rapidement eu l'intuition de pouvoir créer du rythme autrement, en alternant les nombres – huit, dix, douze – ou en variant les mètres et en travaillant sur les rimes.

Des tentatives de vers métriques en français



« Au Moqueur », poème extrait de *Étrénés de poézie fransoeze an vers mezurés au roe, à la réine mere, au roe de Poulone, à monsieur duk d'Alanson...* de Jean-Antoine de Baif, Paris, imprimerie de D. Du Val, 1574. Paris, Bibliothèque nationale de France, Rés. Ye-322, verso de la page de titre.